

المملكة المغربية



Royaume du Maroc

La Contribution Nationale Volontaire du Maroc à la mise en œuvre du Plan Stratégique des Nations Unies pour les Forêts

I. Introduction

L'évaluation des politiques publiques et la capitalisation des expériences cumulées confirment la complexité de la gestion durable des ressources forestières et de la lutte contre désertification et exigent la prise en compte de quatre préoccupations. Il s'agit de (i) la spécificité spatiale, (ii) la solidarité sociale, (iii) la solidarité intergénérationnelle et (iv) l'intégration sectorielle. Cette approche constitue le vecteur d'un arbitrage permanent de tous les projets locaux, pour assoir un modèle de développement durable, intégrant les objectifs de croissance économique, d'équité sociale et du respect de l'environnement.

A cet effet, une stratégie décennale 2015-2024 pour la préservation, le développement des écosystèmes forestiers et la lutte contre la désertification a été mise en place. Elle s'inscrit dans la dynamique internationale traitant les aspects liés aux forêts, et vise à contribuer au programme de développement durable 2015-2030, et aux accords internationaux (Accord de Paris, Objectifs d'Aichi...).

Les efforts consentis dans le cadre de cette stratégie et de celle qui l'avait précédé durant la période 2005-2014 ont permis de :

- Sécuriser l'assiette foncière du domaine forestier avec la délimitation de **98%** de la superficie totale dudit domaine forestier qui se trouve ainsi totalement protégé et sécurisés ;

- Multiplier le rythme de reboisement et de régénération qui est passé de 18.000 ha/an avant 2005 à plus de 40.000 ha/an durant la période 2005-2016. Selon les données de la FAO, le Maroc a perdu à peu près 1 % du couvert forestier entre 1990 et 2000, et a gagné 2 % entre 2000 et 2010, soit **un gain total de 3%**. Cela représente environ un solde positif de 300.000 hectares, et confirme ainsi sa position parmi les 20 pays du monde qui ont pu accroître leur couvert forestier depuis 1990 ;
- Réduire de façon substantielle le rythme d'envasement des barrages, qui est passé d'une moyenne annuelle de 50 Mm³/an durant la période 1990-2000 à 28 Mm³/an pour la période 2000-2012 ;
- Réduire de **25%** la superficie moyenne brûlée par incendie, et ce en dépit de l'augmentation du nombre des incendies de forêts ;
- Augmenter significativement la superficie couverte par les aires protégées à l'échelle nationale ;
- Promouvoir l'économie sociale et solidaire autour des espaces forestiers.

II. Contribution Nationale Volontaire

Aussi, et afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts contenus dans le plan stratégique, le Maroc soumet sa contribution nationale volontaire, qui se présente comme suit :

Objectif d'ensemble 1 : Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et aux efforts accrus pour prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.

- **Cible 1.2, Stabiliser ou renforcer les stocks de carbone forestiers de la planète** : Réduire les émissions des GES de **31,9 M téq-CO₂** à travers les activités de protection, de restauration et de développement des écosystèmes forestiers ;
- **Cible 1.3, D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial**: Consolider la tendance actuelle d'extension du couvert forestier **pour atteindre +3%** au lieu de +2% entre 2000-2010 ;

Objectif d'ensemble 2 : Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris l'amélioration des moyens de subsistance des populations tributaires des forêts.

- **Cible 2.5, Accroître la contribution des forêts à la préservation de la diversité biologique et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets :** Protection d'une superficie de **500.000 ha** de sol contre l'érosion hydrique, soit 26 Millions de m³ de sédiments évités, et stabilisation des dunes continentales émettrices de sable pour protéger **240.000 ha** directement menacés.
- **Cible 2.4, Augmenter la contribution des biens et services rendus par les écosystèmes forestiers au développement socio-économique :** Promotion et valorisation des filières et des produits forestiers et développement de l'investissement dans le secteur (Filière bois et liège, plantes aromatiques et médicinales, filière cynégétique, pêche continentale, aquaculture et écotourisme) ;

Objectif d'ensemble 3 : Accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable.

- **Cible 3.1, Accroître la superficie des forêts désignées comme zones protégées ou conservées :** La superficie des aires protégées classées **est augmentée à 3,45 Mha** ;

Objectif d'ensemble 4 : Mobiliser de plus importantes ressources financières additionnelles de toutes provenances pour la gestion durable des forêts, et renforcer la coopération internationale et les partenariats scientifiques et technologiques.

- **Cible 4.2, Multiplier les financements destinés aux forêts :** un montant de **2 Milliards \$** sera mobilisé à l'horizon 2030 pour la gestion durable des forêts.